



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 34669

Texte de la question

M. Jack Lang attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur la situation des rapatriés d'Afrique du Nord et, plus particulièrement, sur celle des rapatriés d'Algérie. A la suite du rapport remis par le délégué aux rapatriés, le principe de la création d'une commission nationale se substituant aux anciennes commissions départementales (CODAIR) a été entériné par le Gouvernement. La commission nationale a ainsi été créée par le décret n° 99-649 publié au Journal officiel de la République française le 6 juin dernier. Cependant, compte tenu du nombre de dossiers en souffrance que la nouvelle commission nationale devra examiner et compte tenu également de sa composition et de ses effectifs, nombreuses sont les associations de rapatriés qui redoutent que les délais d'instruction soient très lents. Ainsi, il est à craindre que beaucoup de rapatriés se retrouvent une nouvelle fois confrontés à des situations de détresse et de dénuement. Aussi, il souhaiterait savoir dans quels délais le Gouvernement compte mettre en place la nouvelle commission nationale et quelles mesures seront prises pour étudier les demandes de nos compatriotes dans les plus brefs délais.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34669

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1999, page 5299

Question retirée le : 1er mai 2000 (Fin de mandat)